

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 9 JANVIER 2025 à 19h00

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 9 janvier, le conseil municipal de Saint-Julien-en-Vercors dûment convoqué le mardi 24 décembre 2024, s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la Salle de la mairie de Saint-Julien-en-Vercors.

Membres en exercices: 9

Présents : 7

Présidence: FILLET Pierre-Louis,

Conseillers municipaux: BAUDRIER Marie-Odile, THIAULT Claudine, BERTHUIN Joël, CHATELAN Françoise, REIN Murielle, MILLON Gabin

Excusée: BARTHE Touria

Absent: DROGUE Christophe

Nombre de votants: 7

Secrétaire de séance: BAUDRIER Marie-Odile

Autre personne présente: LEONARD Maylis (secrétaire de mairie)

Ordre du jour :

1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 5 décembre 2024

2 Fonctionnement du conseil municipal

Point sur les commissions municipales

3 Bâtiments communaux

Approbation de l'avant projet sommaire pour la Grange

Travaux appartement ancien Presbytère

Travaux studio ancienne Poste

4 Budget

Solidarité avec Mayotte

5 Voirie

Point sur le déneigement

6 Eau assainissement

Redevance consommation eau potable et redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025

Redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

7 Points divers

Cérémonie des vœux 2025

Questions diverses

Pierre-Louis Fillet ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance de ce conseil municipal peut se tenir.

1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 5 décembre 2024

Le procès verbal du conseil municipal du jeudi 5 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2 Fonctionnement du conseil municipal

Point sur les commissions municipales

La prochaine réunion de la commission voirie se tiendra le lundi 27 janvier à 10h00.

La réunion de la commission pour l'attribution des subventions se tiendra le lundi 10 mars à 14h00.

3 Bâtiments communaux

Approbation de l'avant projet sommaire pour la Grange

Le budget estimatif détaillé est le suivant:

- Terrassement généraux, voirie, réseaux divers :	41 068.13 euros HT
- Démolition gros œuvre :	298 858.50 euros HT
- Charpente, couverture, zinguerie, bardage:	153 664.52 euros HT
- Etanchéité :	18 301.50 euros HT
-Menuiseries extérieures:	45 552.87 euros HT
-Façade bardages:	46 025.21 euros HT
-Serrurerie:	43 998.57 Euros HT
-Cloison, doublage, faux plafond, peinture:	55 857.89 euros HT
-Menuiserie intérieure et menuiserie d'agencement:	47 973.08 euros HT
-Chape, carrelage faïence, sols souples:	32 562.61 euros HT
-Chauffage, ventilation, plomberie:	137 550.00 euros HT
-Electricité, courants forts courants faibles:	59 850.00 euros HT

TOTAL 978 262.88 euros HT

Au montant de cet Avant Projet Sommaire s'ajoutent les montants:

- des frais d'acquisition foncière: 100 000€
- des frais de maîtrise d'œuvre: 145 637.20€
- des frais des études, relevés et sondages préalables: 24 683.60€
- des frais des bureaux de contrôle: 17 800€
- des frais des autres postes de dépenses (frais de publication et de consultation, raccordement réseaux...): 42 940.32€

Le montant total de l'opération est estimé à 1 309 324€ HT.

Au vue des différentes demandes d'aides financières en cours, le plan de financement de l'opération est le suivant à ce jour :

DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)	327 331€
Projet de cohérence territoriale du Département de la Drôme	720 128€

Reste à charge communal	261 865€
TOTAL	1 309 324€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal

- APPROUVE l'Avant Projet Sommaire d'un montant de 978 262.88€ HT pour la réhabilitation de la Grange Marcon;
- DECIDE la réalisation de l'opération pour un montant total estimé de 1 309 324€ HT;
- SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2025;
- SOLLICITE une subvention au taux le plus élevé au titre du projet de cohérence territoriale du Département de la Drôme sur le montant total de l'opération;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Travaux appartement ancien Presbytère

Suite à une modification de l'attribution de l'un des lots, l'entreprise retenue s'étant désistée, voici la délibération qui a été prise:

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux de rénovation dans l'appartement du bâtiment de l'ancien Presbytère. Par délibération en date du 16 mai 2024 la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à Carapace Habitat, mission qui comprend les études préliminaires (EP), les études d'avant projet (AVP), les études de projet (PRO), l'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT), le visa des études d'exécution (VISA), la direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) et l'assistance aux opérations de réception (AOR).

La commune a réceptionné l'intégralité des devis retenus pour les différents lots suite à l'analyse des offres réalisée par Carapace Habitat dans le cadre de la mission d'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT).

Il est donc proposé d'attribuer les lots comme suit :

N° lot	Lots	Entreprises retenues	Prix base € HT
1	DEMOLITION	SAS ABDELLI	2 694.00€
2	DOUBLAGE	SAS ABDELLI	8 468.65€
3	CLOISONNEMENT	SAS ABDELLI	3 344.95€
4	POELE A GRANULES	TM ENTREPRISES	5 483.50€
5	ELECTRICITE	CHEVALIER THOMAS	2 320.50€
6	PLOMBERIE SANITAIRE	LAURENT ET COMBET	6 613.25€
7	REVETEMENT DE SOL	SAS ABDELLI	3 598.50€
8	PEINTURE ENDUIT FINITIONS	SAS ABDELLI	4 792.16€
9	CARRELAGE FAIENCE	VERCORSOL	1 185.42€
		TOTAL GENERAL HT	38 500.93€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE cette proposition d'attribution des différents lots pour un montant total Hors Taxes de 38 500.93€;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes d'engagements et toutes pièces afférentes au marché avec les entreprises ci-dessus désignées.

Travaux studio ancienne Poste

Les travaux sont reportés au printemps étant donné que le studio va être occupé par le locataire de l'appartement de l'ancien presbytère durant la durée des travaux.

4 Budget

Solidarité avec Mayotte

Une situation de crise majeure frappe depuis plusieurs jours le Département de Mayotte en raison du cyclone Chido qui a dévasté ce territoire le 14 décembre dernier.

L'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités de France a appelé les communes et intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population et exprimer leur solidarité avec les Maires mahorais.

Le Gouvernement français et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour organiser les opérations de secours.

Sensible aux drames humains provoqués, la commune de Saint-Julien-en-Vercors tient à apporter son soutien et sa solidarité avec les habitants de Mayotte.

La commune de Saint-Julien-en-Vercors souhaite également soutenir financièrement les actions de secours engagées et prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité qui se met en place.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu l'urgence de la situation,

il est proposé au conseil municipal

- De décider le versement d'une aide financière d'un montant de 250€ qui sera versée à l'Association des Maires de la Drôme (AMF26).

L'association se chargera ensuite de transmettre l'ensemble des dons des collectivités drômoises aux associations qui agiront en partenariat avec l'association des Maires de France pour soutenir Mayotte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- DECIDE le versement d'une aide financière d'un montant de 250€ qui sera versée à l'Association des Maires de la Drôme (AMF26).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

5 Voirie

Point sur le déneigement

Un élu de la commission voirie va rencontrer les agents du département pour faire un état des lieux suite au déneigement de fin décembre. Quelques habitants ont fait des signalements en mairie.

Il rencontrera aussi le déneigeur de la commune concernant les soucis rencontrés en haut du chemin de la Versanne.

Les élus étudient la mise en œuvre d'une convention entre la commune et les propriétaires privés pour le déneigement des voies privées.

6 Eau assainissement

Redevance consommation eau potable et redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025

Point reporté à un prochain conseil municipal.

Redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

Point reporté à un prochain conseil municipal.

7 Points divers

Cérémonie des vœux 2025

La cérémonie se tiendra le samedi 11 janvier 2025 à la salle des Fêtes à 18h.

L'apéritif sera préparé par le Croquant.

Le Maire, FILLET Pierre-Louis

La secrétaire de séance, BAUDRIER Marie-Odile



[Handwritten signature of Pierre-Louis Fillet]

[Handwritten signature of Marie-Odile Baudrier]